

Convocation

Date de la convocation : 13/02/2024

Date de l'affichage convocation : 13/02/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 23/02/2024

Publiée ou notifiée le : 23/02/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 21

L'an deux mil vingt-quatre, vingt février, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ALLARD, BOURIN, FERRERO, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, GRANDET, LORiot, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes HELLEGOUARC'H, MARTIN, MM ABRAHAM, BIGNON, CERIZIER, FRIZON, GUILLON, HURTELOUP, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, LOYAU, MOURIER.Pouvoir :

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Monsieur AMY.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

**Délibération 2024 – 04 :****SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISSE DES VALORISABLES ISSUS DU CENTRE DE TRI DE LA SPL TRI VAL DE LOIR(E)****Le Président expose,**

Depuis le 13 novembre 2023, et suite à la montée en charge des installations, le centre de tri de la SPL TRI VAL DE LOIR(E) réceptionne et trie l'intégralité du tonnage d'emballages et de papiers issus des collectes sélectives. Les matériaux produits sont répartis en application des qualités entrantes constatées pour chaque collectivités actionnaires de la SPL et cela en direction des filières de reprises jusqu'alors différentes pour chacun.

Dans l'esprit de la mutualisation et de l'optimisation qu'apportent notre nouvel outil commun de tri, la SPL a mené la consultation attendue pour disposer des meilleures offres de reprises de ces matériaux. Cette dernière a porté sur les 10 flux de matières sortant du centre de tri ainsi que sur la reprise des cartons issus des déchetteries. En effet, afin de disposer des aides maximales de l'Eco-organisme CITEO sur ces cartons, leurs conditions de reprises doivent être cohérentes avec celles des cartons et cartonnettes issus du centre de tri.

Cette consultation élargie invitait les entreprises à proposer les meilleures conditions de rachat de nos matières tout en prenant en compte les éléments environnementaux liés au transport de ces flux. 11 entreprises ont présenté des offres sur tout ou partie de ces 11 lots assurant une parfaite concurrence.

L'analyse de ces offres faite par la Commission d'Appel d'Offres de la SPL le 16 novembre dernier a permis de retenir une offre à chaque lot, choix qui ont été validés en Conseil d'Administration de la SPL le 21 Novembre dernier.

Lot	Tonnage	Repreneur	Contrat	Prix offre	Plancher	Transport	Durée Min	Durée Max	Reversement	
Alu	400	Paprec	Fédération	700 €	400 €	Route Biocarb	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	Pour tous les contrats, reconduction tacite sauf dénonciation 3 mois avant échéance
Petits Alu	80	Semardel	Fédération	21 €	20 €	Route	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
Acier	1900	Paprec	Fédération	200 €	100 €	Route Biocarb	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
JRM	15000	Norske	Individuel	120 €	88 €	Rail	3 ans	5 ans	Trimestriel par SPL	
Gros Mag	1600	Paprec	Fédération	50 €	20 €	Route Biocarb	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
PE PP	2000	Paprec	Fédération	80 €	70 €	Route Biocarb	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
PET	2700	Paprec	Fédération	245 €	170 €	Route Biocarb	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
PCC	1000	Paprec	Fédération	15 €	15 €	Route Biocarb	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
PCNC 5.02	6000	Palm	individuel	75 €	55 €	Route	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
PCNC 1.05	5500	Palm	individuel	95 €	75 €	Route	1 an	3 ans	Trimestriel par SPL	
CARTONS Déchetteries	8000	Palm	Individuel	95 €	75 €	Route	1 an	3 ans	Direct repreneur	

Ces propositions retenues sont :

### 1) Lot des emballages aluminium

Ce lot porte sur la revente des emballages en aluminium que sont les canettes et boîtes de conserves. Il sera repris par la société Paprec pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 700 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Usine Nouvelle N1368 et un prix « plancher » de 400 €/tonne. Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

### 2) Lot des petits emballages aluminium

Ce lot porte sur la revente des petits emballages en aluminium que sont les capsules de café, plaquette de médicament... Il sera repris par la SEM SEMARDEL pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 21 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice DIN 226 et un prix « plancher » de 20 €/tonne. Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

### 3) Lot des emballages acier

Ce lot porte sur la revente des emballages en acier que sont les canettes et boîtes de conserves. Il sera repris par la société Paprec pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 200 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Q0627-E40 et un prix « plancher » de 100 €/tonne. Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

### 4) Lot des journaux magazines

Ce lot porte sur la revente des papiers, journaux et magazines. Il sera repris par la société Norske Skog pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 120 €/tonne, indexé sur l'évolution des indices COPACEL 1.11 et Usine Nouvelle 1.11 et un prix « plancher » de 88 €/tonne. Compte tenu de leur localisation dans l'est de la France et du tonnage important, Norske transportera ce flux par rail entre Montreuil Bellay (49) et leur site de Golbey (88). Ce contrat porte sur une durée de 3 ans renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

### 5) Lot de la sorte dite « gros de magasins »

Ce lot porte sur les petits papiers et cartons dont la taille et la qualité ne permettent pas de les valoriser respectivement dans les lots 4 et 9. Il sera repris par la société Paprec pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 50 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Usine Nouvelle N3229 1.02 et un prix « plancher » de 20 €/tonne. Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

### 6) Lot des emballages plastiques en PE et PP

Ce lot porte sur la revente des plastique rigides en PolyEthylène (PE) et en PolyPropylène (PP). Il sera repris par la société Paprec pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 80 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Q0883 et un prix « plancher » de 70 €/tonne. Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

**7) Lot des emballages plastiques en PET**

Ce lot porte sur la revente des plastique rigides en PolyEthylene Terephthalate (PET).

Il sera repris par la société Paprec pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 245 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Q880 et un prix « plancher » de 170 €/tonne.

Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

**8) Lot des emballages cartonnés complexés**

Ce lot porte sur la revente des emballages composés de cartons, plastiques et/ou aluminium (brique, tetrapack)

Il sera repris par la société Paprec pour un prix fixe de 15 €/tonne.

Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

**9) Lot des emballages cartonnés non complexés**

Ce lot porte sur la revente des emballages cartonnés.

Ils seront repris et recyclés sur le territoire de la SPL par la société PALM basé à Descartes (37) pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 75 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Copacel 1.04 et un prix « plancher » de 55 €/tonne.

Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

**10) Lot des grands emballages cartons**

Ce lot porte sur la revente des grands cartons.

Ils seront repris et recyclés sur le territoire de la SPL par la société PALM basé à Descartes (37) pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 95 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Copacel 1.05 et un prix « plancher » de 75 €/tonne.

Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

**11) Lot des cartons issus des déchetteries**

Ce lot porte sur la revente des cartons issus des déchetteries.

Ils seront repris et recyclés sur le territoire de la SPL par la société PALM basé à Descartes (37) pour un prix en date du 27 octobre 2023 de 95 €/tonne, indexé sur l'évolution de l'indice Copacel 1.05 et un prix « plancher » de 75 €/tonne.

Ce contrat porte sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 6 mois pour les tonnes produites à compter du 1er janvier 2024.

**VU** la délibération 2022-04 en date du 15/02/2022 actant l'adhésion du Syndicat Mixte du Val de Loir à la SPL,

**VU** les statuts de la SPL modifiés,

**VU** la convention constitutive d'un groupement de commande et ses avenants,

**VU** le contrat de quasi-régie pour le transport de la collecte sélective, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay et à la valorisation des produits et ses avenants,

**VU** la décision du Conseil d'Administration de la SPL en date du 21 Novembre 2023 actant des contrats de reprises des valorisables des actionnaires de la SPL,

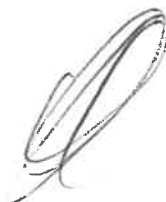
**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE et APPROUVE :**

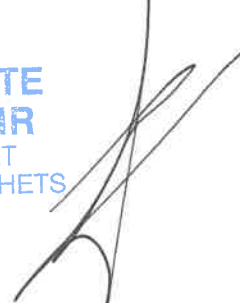
- le contrat de reprise des aluminiums à la société Paprec
- le contrat de reprise des petits aluminiums à la SEMARDEL
- le contrat de reprise des aciers à la société Paprec
- le contrat de reprise des journaux magazines à la société Norske Skog
- le contrat de reprise des gros de magasins à la société Paprec
- le contrat de reprise des PE PP à la société Paprec
- le contrat de reprise des PET à la société Paprec
- le contrat de reprise des cartons complexés à la société Paprec
- le contrat de reprise des cartonnettes à la société Palm
- le contrat de reprise des cartons à la société Palm
- le contrat de reprise des cartons des déchetteries à la société Palm

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces contrats de ventes de nos matières ainsi que les éventuels avenants.

Pour extrait, copie conforme,  
Le secrétaire de séance,  
J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,  
Le Président,  
F. OLIVIER



*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR**  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
5 bis Bd Fisson  
72800 LE LUDE